

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

MANDATS VENDEURS *			MANDATS DE RECHERCHE (Acquéreurs)		
TRANSACTION	H.T	TTC	TRANSACTION	HT	TTC
Jusqu'à 30.000€	3.400,00 € max.	4080,00€ max.	Jusqu'à 30.000€	3.400,00 € max.	4.080,00€ max.
De 30.001€ à 60.000€	8,33% max.	10% max.	De 30.001€ à 60.000€	8,33% max.	10% max.
De 60.001€ à 90.000€	7,50% max.	9% max.	De 60.001€ à 90.000€	7,50% max.	9% max.
De 90.001€ à 130.000€	6,67% max.	8% max.	De 90.001€ à 130.000€	6,67% max.	8% max.
De 130.001€ à 150.000€	5,83% max.	7% max.	De 130.001€ à 150.000€	5,83% max.	7% max.
De 150.001 à 250.000€	5 % max.	6% max.	De 150.001 à 250.000€	5 % max.	6% max.
A partir de 250.001€	4,17% max.	5% max.	A partir de 250.001€	4.17% max.	5% max.

*HONORAIRES à la charges de l'ACQUEREUR si Vente via Mandataire judiciaire (à la demande du JUGE nommé) :

Garages-Parkings -net	H.T max	TTC max
Forfaitaire jusqu'à 30.0	3.000,00€	3600,00€
Au de là de 30.001€	8,33%	10%

Terrains net vendeurs	H.T max	TTC max
Forfaitaire jusqu'à 40.000€	3.000,00€	3.600,00€
Au de là de 40.001€	8,33%	10%

Les honoraires de l'agence ne sont dus qu'à la conclusion définitive de l'acte.

PRESTATIONS A LA DEMANDE TVA EN VIGUEUR 20%	
SOUS SEING PRIVES	500,00 € TTC max
PROMESSES DE VENTE Hors droit d'enregistrement	500,00 € TTC max
PROMESSE D'ACHAT hors droits d'enregistrement	500,00 € TTC max
Estimation habitation avec remise d'un rapport hors diagnostics.	180,00€ TTC max
*sauf si nous sommes syndic de la copropriété	90,00€ TTC max

Barème susceptible de modifications sans préavis.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Tarif national applicable à partir du 1^{er} Janvier 2023

Location – d’habitation ou mixtes (loi du 6 JUILLET 89 article 5) Honoraires maximum règlementés.		TTC
Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution de dossier et de rédaction d’acte à la charge du locataire selon zone géographique, montant TTC par m ² de surface habitable (décret du 1 ^{er} août 2014) :		
<input type="checkbox"/> Zone très tendue : 12€		12,00€/m ²
<input type="checkbox"/> Zone tendue : 10€		10,00€/m ²
<input checked="" type="checkbox"/> Autre zone : 8€		8,00€/m ²
Frais d’établissement d’un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué (décret du 1 ^{er} août 2014) : 3€/m ² .		
A usage commercial ou professionnel (à la charge du locataire)		TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT		24%
Frais d’établissement d’un état des lieux		150,00€
Ouverture de dossier/ entrée locataire		Vacation et débours
Honoraires de rédaction d’acte et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT		5,40%
Location parking ou garage (forfait partagé 50% locataire/50% bailleur)		TTC
Honoraires de location		200,00€

Coordonnées Médiateur :
 MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
 www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
 mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
 1, Impasse de BEAUREGARD
 54 000 NANCY

Barème des HONORAIRES de Gérance

Prestations de bureau et administratives	TTC
Frais renouvellement de baux soumis à la loi du 6 juillet 89 (Montant appliqué au preneur et bailleur)	116€
Ces honoraires seront réduits -Si nous sommes syndic de la copropriété -S'il s'agit d'une maison d'habitation -Si 2 lots ou plus sont donnés à gérer	7,8%
Si 2 des 3 dernières conditions sont réalisées	7,2%
Frais mensuel de correspondance (BAILLEUR)	1,30€ courrier simple
Courrier simple	1,30€
Ar24	5€
Courrier postal recommandé	6,50€
OPTION LOYERS IMPAYES et DEGRADATIONS IMMOBILIERES calculée sur les sommes quittancées	3,20%

Gestion	TTC
Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	8,40%
Ces honoraires seront réduits -Si nous sommes syndic de la copropriété -S'il s'agit d'une maison d'habitation -Si 2 lots ou plus sont donnés à gérer	7,8%
Si 2 des 3 dernières conditions sont réalisées	7,2%
OPTION LOYERS IMPAYES et DEGRADATIONS IMMOBILIERES calculée sur les sommes quittancées	3,20%

Contentieux	TTC
Frais de constitution d'un dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, etc.) :	-125€ HT, soit 150€ TTC au taux actuel de la TVA de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
Frais de gestion d'un sinistre d'assurance :	-125€HT, soit 150€ TTC au taux actuel de la TVA de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Gestion Technique	TTC
Honoraires sur Travaux/ Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)	
jusqu'à 400€HT	27,60€
de 400 à 1000€ HT	60,00€
En cas de suivi de travaux supérieurs à 1 000 € TTC	3,6%

Les coordonnées de ce médiateur sont les suivantes :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
1, Impasse de BEAUREGARD
54 000 NANCY

HONORAIRES DE SYNDIC

Rémunération de base*	TTC
De 2 à 5 lots d'habitation	1080€
De 6 à 10 lots d'habitation	1380€
De 11 à 20 lots d'habitation (prix par lot)	135€ multiplié par le nombre de lots
A partir de 21 lots d'habitation (prix par lot)	130€ multiplié par le nombre de lots

*Le Forfait comprend toutes les prestations fournies par le syndic au titre de sa mission, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17 mars 1967.

Les coordonnées de ce médiateur sont les suivantes :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
1, Impasse de BEAUREGARD
54 000 NANCY